

LIVRET D'ACCUEIL

Mode d'Emploi
périscolaire



Sommaire



Pages 4 & 5 : L'inscription scolaire : mode d'emploi

Pages 6 & 7 : Le temps périscolaire

Page 8 : Une alimentation saine, durable et de qualité

Page 9 : La facturation

Pages 10&11 : L'extra scolaire

Page 12 : La bibliothèque

Intervention de La Commune sur Le temps scolaire

Un soutien financier

La commune consacre un budget d'environ 12 500 € annuel aux projets des écoles afin d'accompagner des actions indispensables à l'éveil et à l'éducation des enfants.

Ainsi l'école bénéficie :

- d'une subvention en fonction du nombre d'élèves (50 € par enfant) aux achats de fournitures et autres petits matériels nécessaires au bon fonctionnement des classes.
- d'une subvention " transport " pour financer des sorties scolaires (environ 2 000 € chaque année).
- d'une subvention " projet culturel ou sportif " (2 000 €)
- d'une subvention tous les 2 ans pour la " classe de découvertes " (2 000 €)
- d'une subvention sortie ski (1 500 €)

Pour aller plus loin...

La commune a la charge de son école. Elle intervient sur la gestion des bâtiments, elle en assure la réparation et la maintenance courante.

La commune met aussi à disposition des moyens humains, elle a la responsabilité des personnels non enseignants nécessaires au bon accueil des enfants sur le temps et l'accompagnement à la scolarité (ATSEM) et aussi le personnel intervenant sur le temps du périscolaire et à l'entretien des locaux.

Edito



Chères familles, chers enfants,

C'est avec une grande joie que je vous retrouve pour cette nouvelle année scolaire. Ce livret d'accueil du périscolaire est le fruit d'un travail soigné, élaboré pour vous accompagner et vous informer sur le fonctionnement de nos services. En tant qu'adjointe en charge des affaires scolaires, il me tient à cœur de faciliter au maximum cette rentrée pour chacun d'entre vous.

Le “ périscolaire ”, c'est bien plus qu'une simple prise en charge en dehors des temps scolaires. C'est un véritable espace de vie où vos enfants peuvent s'épanouir, découvrir et grandir. De la cantine à la garderie, en passant par l'accès à la bibliothèque et toutes les activités éducatives et ludiques proposées par le Sou, chaque moment est pensé pour offrir un cadre stimulant et sécurisant. C'est ici qu'ils tissent des liens d'amitié, développent leur curiosité et acquièrent de nouvelles compétences, en parfaite complémentarité avec les apprentissages scolaires. Nous savons à quel point ces services sont essentiels dans votre quotidien de parents, et nous mettons tout en œuvre pour vous offrir un soutien fiable et de qualité.

La commune s'engage pleinement pour le bien-être, la sécurité et l'épanouissement de chaque enfant, avec pour ligne directrice de proposer un service public de proximité, accessible à tous et toutes et d'une qualité irréprochable.

Ce livret est votre nouvel outil de référence. Vous y trouverez toutes les informations pratiques pour une organisation sereine. Nous vous invitons à le consulter attentivement afin de vous familiariser avec toutes ces informations et à y revenir souvent !

L'épanouissement de nos enfants est une œuvre collective, c'est pourquoi un partenariat solide entre la commune, l'équipe périscolaire, les enseignants et, bien sûr, vous, les familles nous semble très important. Le dialogue et une communication constructive sont les piliers de cette relation de confiance, essentielle au développement harmonieux de vos enfants. Nous vous invitons vivement à nous solliciter pour toute question ou suggestion !

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente année scolaire, riche en découvertes et en réussites. L'équipe périscolaire et moi-même restons à votre entière disposition pour tout échange.

Avec mes salutations les plus chaleureuses,

ALEXIA PROUST

Adjointe, affaires scolaires

Inscription Scolaire :

L'inscription scolaire auprès de la mairie concerne les enfants qui entrent en maternelle, ceux qui arrivent sur la commune et aussi tous les enfants scolarisés.

Elle est indispensable pour l'inscription de vos enfants au périscolaire.

C'est une étape obligatoire avant de se rendre à l'école.

Quelles sont les démarches à accomplir pour une 1ère inscription ?

Compléter le dossier d'inscription comprenant :

site internet : <http://www.quaix-en-chartreuse.fr>

- la fiche de renseignement dûment complétée et signée,
- la photocopie de la totalité du livret de famille (ou l'extrait de l'acte de naissance de l'enfant concerné),
- la photocopie de la carte d'identité ou de la carte de séjour du parent qui inscrit l'enfant,
- la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- pour les enfants dont les parents sont séparés : joindre la photocopie du dernier jugement. En l'absence de jugement, faire compléter par le deuxième parent l'attestation d'autorité parentale et y joindre la photocopie de sa carte d'identité,
- attestation d'assurance responsabilité civile,
- photocopies des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- attestation de quotient familial CAF.

Retourner le dossier complet :

- En Mairie ou par mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr,
- Prendre un rendez-vous par mail ou en appelant au 04 76 56 40 06,
- Un certificat d'inscription vous sera alors délivré.



Finaliser l'inscription au sein de l'école :

- Prendre contact avec la directrice de l'école, ce.0380905c@ac-grenoble.fr, muni du certificat d'inscription délivré par la commune, afin de procéder à l'admission pédagogique de votre enfant.

mode d'emploi

Et pour nous, Les anciens élèves ?

Compléter le dossier d'inscription comprenant :

site internet : <http://www.quaix-en-chartreuse.fr/>

- la fiche de renseignement dûment complétée et signée
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Attestation de Quotient familial CAF

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, par voie postale OU par courriel aux adresses suivantes :

Mairie

**15 place Victor Jaillet
38950 QUAIX EN CHARTREUSE
OU
periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr**

AVANT début juin pour les 1^{ères} inscriptions

AVANT la 1er semaine de JUILLET pour le renouvellement

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Fonctionnement

L'école fonctionne :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30,

Ecole de l'Aiguille

route de Clémencière

38950 QUAIX EN CHARTREUSE

Tel: 04.76.56.87.20

Mail : ce.0380905C@ac-grenoble.fr

Le périscolaire fonctionne :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 7h30 à 8h20 ; de 11h30 à 13h20 et de 16h30 à 18h30.



La Commune organise, avant et après l'école, l'accueil des enfants des classes maternelles et élémentaires.

Journée type



L'accueil du matin, 7h30 - 8h20:

- **7h30** : accueil échelonné des enfants, activités libres, chacun à son rythme, pour démarrer la journée en douceur
- **8h20** : les maternelles rejoignent leur classe avec l'ATSEM, les élémentaires rejoignent leur enseignante dans la cour de l'école.

La pause méridienne, 11h30 - 13h20

- **11h30** : prise en charge des enfants dès la sortie des classes par le personnel périscolaire

Deux temps de restauration

- **1er service** : de 11h35 à 12h20 pour les maternelle et CP
- **2ème service** : de 12h30 à 13h15



Avant et après chaque repas, en fonction du temps de restauration, des activités sont proposées : temps calme, jeux de ballon, dessins, jeux de société, etc.

Après le repas, vers 13h les élèves de petite section de maternelle sont orientés vers un temps de sieste à l'école.

Les enseignantes récupèrent tous les enfants à 13h20.



Périscolaire



L'accueil du soir, 16h30 - 18h30:

- **16h30** : prise en charge des enfants dès la sortie des classes par le personnel du périscolaire.

Accompagnement au bus scolaire et dans le bus, si des enfants de moins de 5 ans sont présents.

Pour celles et ceux qui restent en garderie :

- Temps du **gôûter** apporté par les enfants.
- **Propositions** d'activités : temps calme, jeux de ballon, dessins, jeux de société, etc.
- Départs échelonnés jusqu'à 18h30.

Nous sommes très attentifs à l'amélioration de la qualité de l'accueil périscolaire. Nous vous encourageons à nous faire part régulièrement de vos commentaires et de votre niveau de satisfaction.



L'Espace Famille

**Chaque famille ayant un enfant scolarisé sur la commune bénéficie d'un accès à l'Espace famille, <https://pl.jvsonline.fr/EspaceFamille/>
L'accès se fait à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe**

Accessible tous les jours, l'Espace Famille a pour objectif de :

- **Réserver et modifier**, en respectant les délais, les accueils périscolaires et cantine - **le jeudi avant 11h pour la semaine suivante** - (des pénalités peuvent être appliquées)
- **Réaliser les inscriptions** annuelles de la cantine et de la garderie (à partir de l'avant dernière semaine d'août pour l'année scolaire à venir)



Une alimentation saine, durable et de qualité



Le repas représente un moment essentiel d'apprentissage, tant à l'école qu'en famille. Il est important que votre enfant bénéficie d'une alimentation diversifiée et équilibrée, favorable à sa santé et à son développement.

Pourquoi une cantine durable ?

Les lois Egalim puis Climat et Résilience ont fixé de nouveaux objectifs pour les cantines scolaires : manger mieux, tout en prenant soin de notre planète. C'est pour cela que notre commune s'est engagée dans un projet de restauration durable depuis 2022.

Quels sont les objectifs ?

- Plus de produits bio, locaux dans les menus scolaires,
- Un menu végétarien par semaine minimum,
- Plus de recettes à base de légumineuses,
- Plus de produits livrés en « vrac » (fromage, yaourt, compote),
- Moins de plastiques, moins d'emballages,
- Réduire les déchets et le gaspillage alimentaire,
- Développer l'autonomie des enfants en accompagnant les plus jeunes à participer aux tâches collectives...



Une meilleure maîtrise du gaspillage alimentaire :

- Des portions maternelles et élémentaires adaptées et servies au réel appétit des enfants,
- Le tri et le compostage des biodéchets,
- L'accompagnement des enfants aux pratiques éco-responsables qui entourent le temps du repas (prévention du gaspillage alimentaire, tri et réduction des déchets, recyclage, sortie du plastique)

Facturation

La facturation est mensuelle et les tarifs, adoptés par délibération du conseil municipal, sont déterminés à partir du quotient familial. Les familles n'ayant pas justifié de leurs ressources financières se verront appliquer le tarif maximum.



Les différents moyens de paiement :

- **Carte bancaire** : par la plateforme de paiement de la DGFIP, www.payfip.gouv.fr, identifiant 082621
- **Virement bancaire** : sur le compte du service de gestion comptable de Fontaine, IBAN : FR76 3000 1004 19E3 8200 0000 004
- **Espèces** (dans la limite de 300 €) ou **carte bancaire** : auprès d'un buraliste ou partenaire agréé.
- **Chèque bancaire** : libellé à l'ordre du Trésor public, en joignant à votre chèque le coupon de paiement détachable. SGC de Fontaine, 2 BD Paul Langevin, 38601 FONTAINE Cedex

Dans quels cas les accueils périscolaires ne sont pas facturés ?

- **Maladie de l'enfant**, à partir du 2ème jour consécutif d'absence, les jours où l'enfant est inscrit et sur présentation du certificat médical (1 jour de carence),
- **Absence et non remplacement de l'enseignant** (à partir du 2ème jour consécutif et sur demande écrite des parents),
- **Grève** du personnel municipal ou de l'enseignant de l'enfant, sauf si la commune met en place le service minimum d'accueil (SMA),
- **Voyages et sorties scolaires**, lorsque les repas sont fournis par les parents, et que la directrice a prévenu avant le jeudi 11h pour la semaine suivante le service périscolaire.
- Désinscription de l'enfant pour **situations familiales spécifiques** (obsèques, RDV médicaux, obligation de l'employeur...) sur présentation d'un justificatif.



L'Extra-scolaire

Le Sou des écoles

<https://souquaix.wordpress.com/activites-2025-2026/>



L'association propose aux enfants des activités encadrées par des professionnels spécialisés

Activités proposées :

- **Judo** : Développer ses capacités de motricité et de souplesse, des exercices ludiques, apprendre à respecter les règles, à partir du CE1.
- **Cirque** : Découvrir ou approfondir des parcours de cirque ludique, acrobatie, motricité, manipulation d'objets... à partir de la moyenne section de maternelle.
- **Eveil Musical** : Découvrir et ressentir la musique par le jeu, développer l'écoute, s'amuser avec les sons, ressentir les rythmes, à partir de la petite section jusqu'au CP.
- **Quaix de scène** : Créer un spectacle musical, découvrir sa voix, s'initier aux percussions corporelles, à partir du CE1.
- **Arts Plastiques** : S'initier aux Arts plastiques : dessins, peinture, modelage, avec différentes techniques, à partir du CP.
- **Activité Cinéma** : Découvrir le fabuleux monde du cinéma, devant et derrière la caméra, à partir du CE2.
- **Multisports** : Athlétisme, jeux de raquette, sports de ballons, jeux de plein air, à partir de la moyenne section de maternelle.



MAIS AUSSI...



PASSEPORT du CIVISME

Un Parcours Civique, Ludique et Pédagogique

Le passeport du civisme propose aux élèves des écoles élémentaires de s'impliquer concrètement dans la vie locale. A partir des « fondamentaux du civisme » et guidés par des « Ambassadeurs du Civisme », les jeunes vont s'initier aux grandes thématiques du civisme que constituent notamment le devoir de mémoire, la solidarité, l'attachement au patrimoine culturel, la préservation de l'environnement, l'importance de porter secours, les liens intergénérationnels, les valeurs de la République...

Sur notre commune, l'équipe municipale a mis en place ce passeport en 2021. L'objectif est que chaque élève y participe au moins une fois dans sa scolarité.

Parents Délégués : des acteurs essentiels de l'école

Les parents d'élèves délégués jouent un rôle actif et incontournable dans la vie scolaire. Ils représentent l'ensemble des parents d'élèves. Leur élection se fait par le biais d'un scrutin organisé par l'Éducation Nationale au début de chaque année scolaire, avec un représentant titulaire et un suppléant pour chaque classe.

Leur rôle et leur place sont reconnus et leurs droits sont garantis par des dispositions réglementaires. Ils sont un maillon essentiel d'un trio formé avec les équipes enseignantes et les représentants de la commune. Dans cette configuration, par leurs actions et leur engagement, ils participent et oeuvrent à la création d'un environnement de qualité favorisant l'apprentissage et l'épanouissement des enfants.



contact : parentsdelegues.quaix@gmail.com

La Grange aux livres : La Bibliothèque municipale

La bibliothèque de Quaix-en-Chartreuse est publique et vous accueille librement. Vous trouverez aussi bien des livres, des revues jeunesse, des bandes dessinées que des albums jeunesse, soit environ 3000 documents que vous pourrez emprunter après une inscription gratuite.



Cette bibliothèque est gérée par une équipe de bénévoles, que vous pouvez rejoindre. Elle travaille en collaboration avec les élus de la commune ainsi que la Bibliothèque Départementale de l'Isère, ce qui permet notamment de proposer régulièrement de nouveaux documents.

Les lecteurs inscrits ont accès aux bibliothèques numériques de la Métropole et du Département.

La bibliothèque est située 177 route de Clémencière, derrière l'école, au premier étage du bâtiment de la cantine, en face de la crèche.

Tel : **04 76 56 89 36** lors des heures d'ouverture.

Horaires, hors vacances scolaires :

- Lundi de 16h30 à 18h
- Vendredi de 16h30 à 18h30

La bibliothèque est un lieu calme et propice au repos, l'équipe se réserve le droit de refuser l'accès aux enfants qui ne respecteraient pas ce cadre. De même il est interdit de boire ou manger à l'intérieur de la bibliothèque.

